



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/54
26 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 - 20 NOVEMBRE 2015

PROPOSITION DE PROJET : MALAISIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS MALAISIE

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale)	65 ^e	15 % d'ici 2016

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2014	466,49 (tonnes PAO)
--	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0,9	1,0				1,8
HCFC-124									
HCFC-141									
HCFC-141b		136,4							136,4
HCFC-142b									
HCFC-21									
HCFC-22				155,1	172,8				328,0
HCFC-225									

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	515,8	Point de départ des réductions globales durables :	515,76
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	103,02	Restante :	412,74

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	5,2	5,2	10,3
	Financement (\$ US)	515 327	515 327	1 030 654

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s. o.	s. o.	515,76	515,76	464,18	464,18	s. o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s. o.	s. o.	515,76	515,76	464,18	438,40	s. o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	5 000 000	0	3 628 723	0	479 374	479 374	9 587 471
		Coûts d'appui	375 000	0	272 154	0	35 953	35 953	719 060
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	5 000 000	0	3 628 723	0	0	0	8 628 723
		Coûts d'appui	375 000	0	272 154	0	0	0	647 154
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet	0	0	0	0	479 374	479 374	958 748
		Coûts d'appui	0	0	0	0	35 953	35 953	71 906

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Malaisie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté à la 75^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 958 748 \$ US, plus les coûts d'appui de l'agence de 71 906 \$ US. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur les objectifs de consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement de la Malaisie a déclaré une consommation de 466,49 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC en Malaisie (données de l'Article 7, 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	6 455,58	6 167,26	7 635,02	5 355,20	5 963,03	6 355,29
HCFC-121	0,00	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-123	45,31	33,70	64,29	14,95	91,64	56,65
HCFC-141	26,75	80,0	0,00	0,00	0,00	13,38
HCFC-141b	1 620,21	1 242,06	2 869,16	1 321,10	1 239,97	1 477,61
HCFC-142b	20,00	1,80	0,00	86,74	4,47	12,10
HCFC-225	1,55	1,08	1,18	0,60	0,00	1,11
Total (tonnes métriques)	8 169,40	7 526,07	10 569,65	6 778,60	7 299,11	7 934,74
Tonnes PAO						
HCFC-22	355,1	339,20	419,92	294,53	327,97	349,60
HCFC-121	0,0	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-123	0,9	0,67	1,29	0,30	1,83	1,20
HCFC-141	1,9	5,60	0,00	0,00	0,00	0,90
HCFC-141b	178,2	136,63	315,61	145,32	136,40	162,60
HCFC-142b	1,3	0,12	0,00	5,66	0,29	0,80
HCFC-225	0,1	0,07	0,08	0,04	0,00	0,00
Total (tonnes métriques)	537,5	482,30	736,90	445,83	466,49	515,80

3. En 2012, la consommation de HCFC a augmenté au-dessus du niveau de base en raison d'une augmentation de la demande pour les produits de mousse de polyuréthane (PU) et de pratiques d'approvisionnement adoptées par l'industrie en prévision des mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Cependant, en 2013 et 2014, la consommation de HCFC était déjà inférieure au niveau de référence à la suite de la conversion de treize entreprises de mousse de PU, et des mesures de contrôle adoptées par le gouvernement pour réglementer la consommation de HCFC. La légère croissance de la consommation de HCFC en 2014 a été expliquée par des importations supplémentaires en prévision des mesures de contrôle de 2015.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que la Malaisie est en conformité avec les mesures de contrôle du Protocole de Montréal, et que le système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC est opérationnel et en mesure d'assurer la conformité. Comme les valeurs vérifiées de la consommation totale pour 2013 (439,51 tonnes PAO) et 2014 (463,40 tonnes PAO)

diffèrent légèrement des valeurs déclarées en vertu de l'Article 7 (tableau 1), le vérificateur a suggéré que l'Unité nationale de l'ozone (UNO) demande une correction des données de l'Article 7 pour 2013 et 2014. Cette suggestion est actuellement examinée par l'UNO.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

5. Le gouvernement de la Malaisie a fait état des données de consommation sectorielles de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PN pour 2014 qui correspondent aux données indiquées en vertu de l'Article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le système d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC mis en place par le ministère de l'Environnement (ME) a été modifié en 2014 par l'ajout de l'octroi de permis de réexportations de HCFC.

7. Une interdiction sur la création et l'expansion de nouvelles capacités de fabrication à base de HCFC à partir du 1^{er} janvier 2013 a été émise. Le ME a modifié les règlements existants pour : assurer la bonne manipulation des frigorigènes pendant l'entretien et l'élimination des équipements à base de HCFC; interdire la fabrication, l'assemblage et l'importation d'équipement de climatisation à base de HCFC avec une capacité jusqu'à 2,5 HP (actuellement à l'étude et devrait être appliqué en 2016); contrôler l'importation et l'utilisation des HCFC comme agent d'expansion et propulseur d'ici 2020, et interdire l'importation de polyols mélangés à base de HCFC d'ici 2016.

Secteur des mousses PU

8. À la fin d'août 2015, tous les treize fabricants de mousse de PU inclus dans la phase I avaient achevé leur conversion à la technologie à base de cyclopentane, entraînant l'élimination de 860 tm (94,6 tonnes PAO) de HCFC-141b.

9. L'assistance technique a été fournie à quatre sociétés de formulation locales pour la personnalisation de formulations de mousse à faible potentiel de réchauffement global (PRG) pour les utilisateurs en aval. À la fin de 2014, toutes les sociétés de formulation avaient adapté au moins une formulation à faible PRG et partagé leurs expériences. Deux ateliers ont été organisés pour diffuser des informations sur les nouvelles avancées technologiques et les politiques dans le secteur des mousses.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et climatisation

10. Un manuel de formation destiné aux techniciens dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation a été élaboré dans les deux langues (anglais et bahasa de Malaisie). Tous les 82 formateurs de techniciens ont été certifiés comme instructeurs principaux; 41 centres de formation agréés ont été sélectionnés pour offrir de la formation; et 30 appareils de récupération et des outils d'entretien ont été achetés et distribués aux 30 centres sélectionnés.

11. Jusqu'à présent, un total de 1 500 techniciens ont été formés et certifiés pour la manipulation adéquate des frigorigènes; et 100 agents des douanes ont été formés. Il est prévu qu'entre 60 et 80 agents des douanes continueront à recevoir une formation chaque année. L'acquisition de 15 identificateurs de frigorigènes a été réalisée et ils devraient être remis à l'UNO au cours du dernier trimestre de 2015.

12. Le programme de projet pilote de modernisation ou de remplacement cherchant à illustrer le rendement des technologies à faible PRG et exemptes de HCFC-22 pour les utilisateurs finaux a

commencé. Le programme, mis en œuvre en partenariat avec Daikin¹ en tant que fournisseur de l'équipement, a identifié deux sites pour accueillir le programme de démonstration.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

13. La gestion, la coordination et le suivi des activités prévues dans le cadre du PGEH sont effectués par l'UNO.

Niveau de décaissement

14. En octobre 2015, sur les 8 628 723 \$ US déjà approuvés, un montant de 7 863 177 \$ US avait été décaissé. Le solde s'élevant à 765 546 \$ US sera décaissé en 2015 et 2016 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Malaisie (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	5 000 000	4 854 667	3 628 723	3 008 510	8 628 723	7 863 177
Total	5 000 000	4 854 667	3 628 723	3 008 510	8 628 723	7 863 177
Taux de décaissement	97,1 %		82,9 %		91,1 %	

Plan de mise en œuvre des troisième et quatrième tranches du PGEH

15. Le PNUD a demandé un financement pour la troisième (2015) et la quatrième tranche (2016) et a proposé la mise en œuvre des activités suivantes :

- (a) *Gestion du secteur de la réfrigération* : Impression du manuel de formation en bahasa de Malaisie; achèvement du programme pilote sur la technologie à faible PRG; formation de 200 techniciens; achat et livraison de quatre mini-appareils de récupération pour les centres de récupération existants; et mise à jour du programme de certification des techniciens; et
- (b) *Coordination et gestion* : De nouveaux règlements régissant les HCFC comme agent propulseur d'aérosols et agent gonflant devront être mis en place d'ici le troisième trimestre de 2016; poursuite des activités de surveillance des importations et exportations de HCFC; et activités de sensibilisation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

16. Le gouvernement de la Malaisie a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour une somme de 405,00 tonnes PAO pour 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de contrôle du Protocole de Montréal de 464,18 tonnes PAO.

¹ Daikin, le plus grand fabricant de climatiseurs en Malaisie, a introduit les climatiseurs à base de HFC-32 et de HFC-410A pour remplacer les climatiseurs à base de HCFC-22.

Secteur de la fabrication

17. À la suite d'une demande d'information sur l'état de la démonstration des nouvelles formulations de mousse développées par chaque société de formulation à au moins deux utilisateurs en aval (ayant une consommation d'au moins 5 tm de HCFC-141b), le PNUD a indiqué qu'alors que les formulations montrent de bons résultats d'un point de vue technique, le prix élevé des solutions de rechange (c.-à-d., HFO, formate de méthyle et méthylal) pour les petites et moyennes entreprises (PME) et la nécessité d'une optimisation supplémentaire pour améliorer le rendement (par exemple, pour éviter le rétrécissement dans le cas de formiate de méthyle) sont des facteurs qui retardent leur adoption. Jusqu'à présent, le rendement de la formulation a été testé chez un utilisateur en aval et les démonstrations se poursuivront au cours des deux à trois prochaines années. Le PNUD a également expliqué que les solutions de remplacement sont appelées à devenir plus abordables au cours des deux à quatre prochaines années, et qu'elles pourraient être adoptées sur le marché dans différentes applications. Un résumé des formulations développées est présenté dans le tableau 3.

Tableau 3. Aperçu des formulations développées par les sociétés de formulation en Malaisie

Sociétés de formulation	Date d'achèvement	Technologie de remplacement	Application	Résultat
Société de formulations 1	22 avril 2014	Formiate de méthyle	Panneaux sandwich de PU rigide	Acceptable
Société de formulations 1	23 juin 2014	HFO-1233zd	Glacière isolée	Acceptable
Société de formulations 3	30 octobre 2014	Méthylal	Panneaux sandwich de PU rigide	Acceptable
Société de formulations 4	26 novembre 2014	Formiate de méthyle	Panneaux sandwich de PU rigide	Acceptable

Secteur de l'équipement de réfrigération et climatisation

18. En ce qui concerne le projet pilote pour les utilisateurs finaux, le Secrétariat a attiré l'attention du PNUD sur les aspects réglementaires et les questions de responsabilité liées à l'utilisation de réfrigérants inflammables dans le matériel conçu pour les substances non inflammables, y compris les décisions 72/17 et 73/34². Le PNUD a indiqué que le projet actuel, plutôt que de promouvoir la modernisation, vise à remplacer environ 100 climatiseurs de petite taille à base de HCFC-22 par de nouvelles unités à base de HFC-32. Le projet sera suivi par un expert du PNUD, le fournisseur de technologie (Daikin) et l'Université de Kuala Lumpur. Le processus de surveillance définira les étapes de sécurité nécessaires à l'installation, l'exploitation et l'entretien du nouvel équipement à base de HFC-32. La modernisation n'est pas en cours d'examen en Malaisie, car les technologies de modernisation efficaces à faible PRG ne sont pas disponibles. Les conversions peuvent être examinées lors d'une phase ultérieure sous réserve de l'évolution de la technologie.

Proposition de redistribution des économies de coûts du secteur des mousses PU

19. Le PNUD a fourni des informations détaillées sur les conversions des entreprises, qui ont permis des économies de 587 952 \$ US (c.-à-d., le coût réel était de 6 739 518 \$ US alors qu'un montant de 7 327 470 \$ US avait été approuvé en principe). De façon similaire, la mise en œuvre de l'assistance technique aux sociétés de formulation a permis d'économiser 135 000 \$ US (c.-à-d., le coût réel était 835 000 \$ US alors qu'un montant de 970 000 \$ US avait été approuvé en principe). Des économies

² Si un pays assisté devait décider de procéder à la modernisation et à l'entretien associé à des réfrigérants inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus à l'origine pour des substances non inflammables, le pays assumerait toutes responsabilités et tous risques connexes, et procéderait conformément aux normes et protocoles pertinents.

associées aux projets ont amélioré le rapport coût-efficacité pour le plan du secteur de la mousse de polyuréthane de 9,65 \$ US/kg à 8,81 \$ US/kg.

20. Le PNUD a fait part de l'intérêt du gouvernement de la Malaisie à attribuer les 722 952 \$ US provenant des économies du projet de mousse PU au programme existant dans le secteur de l'entretien de réfrigération afin d'élargir la couverture des activités commencées dans le cadre de la phase I (comme indiqué dans le tableau 4), afin d'obtenir l'élimination de 160,45 tm (8,83 tonnes PAO) de HCFC-22. Ceci est un changement important dans la phase I qui doit être examiné par le Comité exécutif.³

Tableau 4. Plan pour la réaffectation du solde de fonds dans le secteur de la mousse pour le secteur de l'entretien de la réfrigération

Activités	Financement (\$ US)		Activités proposées
	Original	Proposé	
Fabricants de mousse PU	659 747	71 795	Paiements finaux relatifs aux conversions des entreprises.
Sociétés de formulation	170 000	35 000	Deux ateliers pour les PME; soutien pour le développement de formulation de mousse abordable.
Secteur de l'entretien en réfrigération	69 000	791 952	40 programmes de formation supplémentaires pour 800 techniciens (260 000 \$ US); distribution de trousseaux d'entretien de l'équipement pour 100 ateliers (300 000 \$ US); et expansion du programme pilote d'incitatifs pour le remplacement de l'équipement à base de HCFC-22 par des solutions de remplacement pour la réfrigération industrielle et commerciale (par exemple, les systèmes à base d'ammoniac et les systèmes CO ₂) (162 952 \$ US).
Groupe de la gestion des projets	60 000	60 000	Gestion et surveillance des activités de la phase I
Total	958 747	958 747	

21. À la demande du Secrétariat, le PNUD a précisé que seulement 35 000 \$ US demandés pour la composante des sociétés de formulation (tableau 4) seraient nécessaires pour poursuivre la démonstration de technologies à faible PRG chez les utilisateurs en aval. Les activités supplémentaires seront mises en œuvre au cours de 2016 ainsi que les activités prévues à l'origine pour le secteur de l'entretien de la réfrigération. Le Secrétariat a indiqué que le gouvernement a mis en place avec succès, dans le cadre de la phase I, un programme complet pour ce secteur. Le financement supplémentaire servirait à faciliter l'introduction des équipements à base d'ammoniac et de CO₂, qui n'ont pas été inclus dans le projet pilote de remplacement de l'équipement. L'introduction de ces technologies aiderait également la mise en œuvre pour le secteur de l'entretien de la réfrigération durant l'étape II.

Révision de l'Accord

22. Le montant des fonds alloués pour les troisième et quatrième tranches de l'Accord est de 479 374 \$ US. Afin de permettre la mise en œuvre du plan de travail révisé en 2016, le PNUD a demandé la libération des deux tranches restantes (958 747 \$ US) à la 75^e réunion. Toutefois, conformément à la décision 62/17, le Secrétariat a suggéré une troisième tranche d'un montant de 817 452 \$ US, et une quatrième et dernière tranche d'un montant de 141 295 \$ US calculé à 10 pour cent du financement total pour le secteur de l'entretien de la réfrigération comme prévu dans l'Accord. L'Accord révisé reflète l'élimination progressive supplémentaire et le financement révisé pour les deux dernières tranches est présenté à l'annexe I. L'Accord révisé complet sera annexé au rapport final de la 75^e réunion.

³ Clause de flexibilité au paragraphe 7(a) de l'Accord.

Conclusion

23. Le Secrétariat indique que la Malaisie possède un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC opérationnel et que le pays est en conformité avec le niveau de consommation requis dans le cadre du Protocole de Montréal et de son accord pour la phase I pour 2013 et 2014. La Malaisie a terminé avec succès la conversion de treize entreprises de mousse PU vers le cyclopentane, permettant une élimination totale de 860 tm (94,6 tonnes PAO) de HCFC-141b, à un coût inférieur à celui approuvé à l'origine. Les quatre sociétés de formulation visées dans la phase I avaient déjà développé des formulations de mousse avec des agents gonflants à faible PRG et les testent actuellement avec les utilisateurs en aval. La mise en œuvre de ce projet a également été réalisée à un coût inférieur à celui approuvé à l'origine. Les économies de 722 952 \$ US des deux projets de mousse seront utilisées pour étendre les activités dans le secteur de l'entretien de la réfrigération mises en œuvre au cours de la phase I et qui se traduiront par une réduction supplémentaire de 8,83 tonnes PAO de la consommation de HCFC en fonction d'un plan d'activités révisé pour 2016. En considération de ce qui précède, le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la troisième tranche du PGEH.

RECOMMANDATION

24. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Malaisie;
 - (ii) De l'achèvement complet du plan du secteur de la mousse inclus dans la phase I du PGEH entraînant l'élimination de 94,60 tonnes PAO, et à un coût inférieur à celui approuvé à l'origine, permettant des économies de 722 952 \$ US;
- (b) D'approuver le plan de travail révisé pour 2016 présenté par le gouvernement de la Malaisie, conformément au paragraphe 7(a) de l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif concernant des changements majeurs dans l'utilisation des fonds approuvés, et les révisions aux activités pour les tranches restantes;
- (c) De déduire 8,83 tonnes PAO de la consommation admissible restante de HCFC-22 à être associé aux activités contenues dans le plan de travail révisé;
- (d) De prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'annexe 2-A de l'Accord entre le gouvernement de la Malaisie et le Comité exécutif pour refléter la réduction supplémentaire dans la consommation de HCFC-22 comme convenu à l'alinéa (c) ci-dessus, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui présenté à la 65^e réunion, comme il apparaît à l'annexe I au présent document;
- (e) D'approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la Malaisie, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante de 2016 mentionné à l'alinéa (b) ci-dessus, d'une somme de 817 452 \$, plus les frais d'appui d'agence de 61 309 \$ pour le PNUD.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA MALAISIE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

16. L'Accord actualisé remplace l'Accord conclu entre le gouvernement de la Malaisie et le Comité exécutif à la 65^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	515,76	515,76	464,18	464,18	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	515,18	515,76	464,18	438,40	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$ US)	5 000 000	0	3 628 723	0	817 452	141 295	9 587 470
2.2	Coûts d'appui de l'Agence principale (\$ US)	375 000	0	272 154	0	61 309	10 597	719 060
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	5 000 000	0	3 628 723	0	817 452	141 295	9 587 470
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	375 000	0	272 154	0	61 309	10 597	719 060
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	5 375 000	0	3 900 877	0	878 761	151 892	10 306 530
4.1.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.1.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)							1,13
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.2.2	Élimination de HCFC-141 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141 (tonnes PAO)							0,94
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							94,60
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.3.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)							67,94
4.4.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.4.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.4.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-142b (tonnes PAO)							0,79
4.5.1	Élimination totale de HCFC-21 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.5.2	Élimination de HCFC-21 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.5.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-21 (tonnes PAO)							0,74
4.6.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							17,25
4.6.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.6.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							332,29
4.7.1	Élimination totale de HCFC-225 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							0
4.7.2	Élimination de HCFC-225 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.7.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-225 (tonnes PAO)							0,08